

Nommé par l'Association Régions Valais romand, qui réunit les 67 communes du Valais romand, un groupe de travail a planché sur l'élaboration d'un système de taxe uniforme. Depuis le 10 août 2015, les communes du Valais romand sont en possession du rapport et de ses recommandations. Le groupe de travail y constate le besoin d'harmonisation avec la législation fédérale et les risques importants d'invalidation des règlements actuels. Il relève la nécessité de trouver un système uniforme, avec des coûts et un temps de mise en œuvre rationnels. M. Marcel Maurer, président du groupe de travail, donne quelques précisions sur le système proposé, soutenu par la Fédération des communes valaisannes.

Le Valais romand se prépare à une introduction de la taxe au sac au 1^{er} janvier 2017

FORUM DÉCHETS: Pourquoi introduire une taxe proportionnelle sur les déchets urbains en Valais?

Marcel Maurer: Le Valais est très bien organisé pour le traitement de ses déchets. Chaque commune dispose d'un système efficace. Tout allait parfaitement bien jusqu'à ce que quelques maniaques du droit déposent des recours en se basant sur l'arrêt du Tribunal fédéral du 4 juillet 2011, qui admet le principe de causalité. Le Conseil d'Etat ayant accepté les recours, il est devenu indispensable de s'harmoniser avec la législation fédérale et la nouvelle jurisprudence.

FD: Quel est le planning prévu?

MM: En l'état, les communes ont reçu un règlement-type avalisé par les services cantonaux compétents ainsi que le rapport du groupe de travail. D'ici à la

fin 2015, les conseils communaux sont invités à se prononcer sur le système proposé. Les règlements devraient être soumis aux assemblées primaires ou conseils généraux d'ici au 30 juin 2016, pour une introduction de la taxe au 1^{er} janvier 2017.

FD: Les communes auront-elles le choix de l'introduction?

MM: Les communes auront toujours le choix. Si certaines souhaitent conserver le statu quo, il y aura lieu de faire une pesée d'intérêts liés aux risques de voir leur règlement invalidé et ainsi être privées de possibilité d'encaisser leur taxe.

FD: Quel système a la préférence du groupe de travail et pourquoi?

MM: Le groupe de travail a choisi la taxe au sac pour les raisons suivantes:

1. Simple à mettre en œuvre;
2. Vente de sacs non géolocalisés;

3. Gestion centralisée qui ne demande aucun engagement financier de la part des communes;

4. Uniformité inter-communes malgré des systèmes de collectes différents;

5. Souplesse dans l'évolution si un système aussi simple et correspondant mieux aux besoins devait être proposé.

FD: Les communes pourront-elles choisir une taxe au poids?

MM: Les communes restent maîtresses de leur décision. Nous souhaitons toutefois l'application de l'effet de solidarité". Elles ont d'ailleurs voté une résolution allant dans le sens proposé.

FD: Les coûts vont-ils augmenter pour les citoyens?

MM: Il est difficile en l'état de donner une réponse précise. Toutefois, tenant compte que ce service doit être autofinancé à 100%, il est possible que le citoyen perçoive une hausse sensible, et cela en relation directe avec la consommation.

FD: Les communes subiront-elles une forte augmentation du travail administratif lié à l'introduction?

MM: Aucune augmentation, mis à part peut-être des contrôles à effectuer.

FD: La baisse attendue des déchets incinérés va-t-elle poser des problèmes aux usines d'incinération du canton et à leurs communes actionnaires?

MM: L'évaluation de la baisse étant difficile à chiffrer, il y aura lieu de s'adapter.

FD: Quel message prioritaire aimeriez-vous communiquer aux communes du Valais romand sur ce sujet?

MM: Jouer la solidarité, car ensemble nous sommes plus forts.

Q Taxe sur les déchets urbains

- Prix du sac de 35 litres (couleur unifiée pour le Valais romand)



N.B. : le prix de vente de Fr. 1.80 par sac est, pour l'heure, indicatif et son calcul pourra encore être affiné.

Le système harmonisé proposé est la combinaison d'une taxe proportionnelle au volume (taxe au sac) avec une taxe de base à caractère forfaitaire qui sera propre à chaque commune. Les conclusions du groupe de travail sont disponibles sur le site www.regionsvalaisromand.ch > conférence de presse du 4 septembre 2015.

Propos recueillis auprès
de M. Marcel Maurer
Président du groupe de travail
Taxe sur les déchets urbains